

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB



Fiche du 1/3/2017, révision 1
Conforme au Règlement (CE). N°2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale: FRIT TAB

Type de produit: Tablettes dégraissantes et désinfectantes pour friteuses professionnelles

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

Usages déconseillés :

Données indisponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

TURCO ITALIANA SpA, Via Artigianale, 29 - 25010 Montirone (Brescia) - Italie - tel. ++39-030-267443 - fax. ++39-030-2677137 e-mail:info@turco.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@turco.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

TURCO ITALIANA SpA - Italie - tel. ++39-030-267443 - fax. ++39-030-2677137
e-mail:info@turco.it (Du lundi au vendredi 8h 00-12h00 et 13h30-17h00)

Une liste des Centres de Contrôle Poison est disponible au link suivant:
http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
-  Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
-  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger:



Danger

Indications de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

métasilicate de disodium

Hydroxyde de sodium

Troclosène sodium dihydraté

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Déclaration des ingrédients conformément au règlement 648/2004/CE Détergents:

phosphates 15 - 30 %

agents de blanchiment à base de chlore < 5 %

Le produit contient Désinfectants

également :

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

20-30 % Hydroxyde de sodium

REACH N° 01-2119457892-27-XXXX, Numéro Index: 011- 002-00-6, CAS: 1310-73-2,

EC: 215-185-5

⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

20-30 % métasilicate de disodium

REACH N° 01-2119449811-37-XXXX, Numéro Index: 014- 010-00-8, CAS: 6834-92-0,

EC: 229-912-9

⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

20-30 % Carbonate de sodium

REACH N° 01-2119485498-19-XXXX, Numéro Index: 011- 005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

1-5 % Troclosène sodium dihydraté

Numéro Index: 613-030-01-7, CAS: 51580-86-0, EC: 220-767-7

⚠ 2.13/2 Ox. Liq. 2 H272

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

EUH031

Pour le texte complet des phrases de risque et le risque de se reporter au paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

1FRITTAB/1

Page n. 2 de 12

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir le bulletin technique
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Substances contenues
Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2
ACGIH - TWA mg/m³(8h): 2 - STEL mg/m³(15min): Ceiling 1.22 - Comportement: Contraignant - Remarques: Ingestion: brûlures à la bouche et de l'œsophage, la perforation du tractus gastro-intestinal. Le tissu nécrosé. - Les Effets critiques: irritation de plafond de la partie supérieure des voies respiratoires, des yeux et la peau
métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0
ACGIH - TWA mg/m³(8h): 10 - Comportement: Contraignant - Remarques: fraction respirable.
ACGIH - TWA mg/m³(8h): 3 - Comportement: Contraignant - Remarques: fraction alvéolaire
Troclosène sodium dihydraté - CAS: 51580-86-0
ACGIH - TWA mg/m³(8h): 10
Valeurs limites d'exposition DNEL
Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2
Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Consommateur: 1 - U.M.: mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0
Consommateur: 0.74 - U.M.: mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 6.22 mg/m³ - Consommateur: 1.55 - U.M.: mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.49 mg/kg - Consommateur: 0.74 - U.M.: mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Carbonate de sodium - CAS: 497-19-8
Travailleur professionnel: 10 mg/m³ - Consommateur: 10 - U.M.: mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Valeurs limites d'exposition PNEC
métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0
Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 7.5 mg/l
Cible: émission occasionnelle - valeur: 1000 mg/l
Cible: Usine de traitement des eaux usées - valeur: 7.5 mg/l
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	poudre blanc pressé en comprimés	--	--
Odeur:	Inodore	--	--
Seuil d'odeur :	ind mg/m ³	--	--
pH:	pa	--	--
Point de fusion/ congélation:	pa °C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	pa °C	--	--
Point éclair:	pa °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	pa	--	--
Inflammation solides/gaz:	Pas inflammable	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	pa % v/v	--	--
Pression de vapeur:	ind kPa	--	--
Densité des vapeurs:	> 1	--	--
Densité relative:	0.9 g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	Complète dans l'eau	--	--
Solubilité dans l'huile :	pa	--	--

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	pa	--	--
Température d'auto-allumage :	pa °C	--	--
Température de décomposition:	pa °C	--	--
Viscosité:	ind mPa.s	--	--
Propriétés explosives:	Pas explosif	--	--
Propriétés comburantes:	Pas oxydant	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Complète dans l'eau	--	--
Liposolubilité:	pa	--	--
Conductibilité:	pa	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	ind	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut générer des gaz inflammables au contact de substances organiques halogénées, de métaux élémentaires.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
Pas applicable
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2
Catégorie:: a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: = - Valeur: 2000 - U.M.: mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris - Op.: = - Valeur: 4800 - U.M.: mg/l - Durée: 1 heure
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin - Op.: = - Valeur: 1350 - U.M.: mg/kg
 - Test: LCLo - Voie: Oral - Espèces: Lapin - Op.: = - Valeur: 500 - U.M.: mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Catégorie:: b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Op.: Positif - Source: OECD 435 - Remarques: Etude in vitro

Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin - Op.: Positif - Remarques: effets irréversibles

Catégorie:: h) STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: Corrosif pour la peau - Op.: Positif

Test: Corrosif pour les voies respiratoires - Op.: Positif

métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0

Catégorie:: a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: > - Valeur: 1153 - U.M.: mg/kg

Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: < - Valeur: 1349 - U.M.: mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat - Op.: > - Valeur: 2.06 - U.M.: mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat - Op.: > - Valeur: 5000 - U.M.: mg/kg - Durée: 4 heures

Test: NOAEL - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: = - Valeur: 227 - U.M.: mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Oral - Espèces: Souris - Op.: = - Valeur: 260 - U.M.: mg/kg

Catégorie:: b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Rat - Op.: Positif

Catégorie:: c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Yeux - Espèces: Lapin - Op.: Positif

Carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

Catégorie:: a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: = - Valeur: 2800 - U.M.: mg/kg

Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat - Op.: = - Valeur: 4090 - U.M.: mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris - Op.: = - Valeur: 1.2 - U.M.: mg/l - Durée: 2 heures

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat - Op.: = - Valeur: 2.3 - U.M.: mg/l - Durée: 2 heures

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin - Op.: > - Valeur: 2000 - U.M.: mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris - Op.: = - Valeur: 117 - U.M.: mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Guinée porc - Op.: = - Valeur: 9.8 - U.M.: mg/l - Durée: 2 heures

Troclosène sodium dihydraté - CAS: 51580-86-0

Catégorie:: a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral - Espèces: Rat femelle - Op.: > - Valeur: 1671 - U.M.: mg/kg -

Source: ECHA dossier

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin - Op.: > - Valeur: 5000 - U.M.: mg/kg - Source: ECHA dossier

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Basé sur l'information disponible n'est pas prévu que ce produit peut provoquer des effets nocifs sur l'environnement quand ils sont suivis les instructions et d'élimination recommandée.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Liste des substances dangereuses pour l'environnement et éco-toxicologiques des informations disponibles:

Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Catégorie:: a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: > - Valeur: 35 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: < - Valeur: 189 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 125 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Gambusia affinis*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: > - Valeur: 30 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: < - Valeur: 1000 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: = - Valeur: 40.4 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Remarques: *Ceriodaphnia dubia*

Catégorie:: b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 56 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Poecilia reticulata*

métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0

Catégorie:: a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 210 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Brachydanio rerio*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 2320 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Gambusia affinis*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: = - Valeur: 1700 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues - Op.: = - Valeur: 207 - U.M.: mg/l - Durée h: 72

Remarques: *Scenedesmus subspicatus*

Carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

Catégorie:: a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 300 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Lepomis macrochirus*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: = - Valeur: 200 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Remarques: *Ceriodaphnia dubia*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 740 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Gambusia affinis*

Troclosène sodium dihydraté - CAS: 51580-86-0

Catégorie:: a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 0.37 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Oncorhynchus mykiss*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 0.43 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Remarques: *Perca fluviatilis*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Op.: = - Valeur: 0.355 - U.M.: mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Op.: = - Valeur: 0.28 - U.M.: mg/l - Durée h: 48

Remarques: Crustaceans

12.2. Persistance et dégradabilité

métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Pas applicable - Durée: Pas applicable -

%: Pas applicable - Remarques: Pas applicable

Règlement (CE) n °648/2004 relatif aux détergents et les amendements:

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères

debiodégradabilité définis dans le règlements relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Pas applicable Pas applicable - Durée: Pas

applicable - Remarques: Pas applicable

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

métasilicate de disodium - CAS: 6834-92-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Pas applicable Pas applicable - Durée: Pas applicable - Remarques: Pas applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Mobilité dans le sol: Mobile - Test: Pas applicable Pas applicable - Durée: Pas applicable - Remarques: Pas applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit et de son résidu:

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Les codes qui indiquent le type de déchet doivent être considérés comme recommandations sur la base de l'utilisation prévue pour ce produit. En fonction de l'utilisation spécifique et des caractéristiques des déchets de l'utilisateur des codes différents pourront être utilisés. Code de déchets CER / CEE (2000/532/CE), imputables au produit en tant que:

06 02 04 * hydroxyde de sodium et de potassium

HP8 - HP5 - HP14

Tout produit résiduel doivent être éliminés avec le matériel.

Conteneurs / emballages contaminés

Conteneurs, même complètement vide, ne doit pas être éliminés de façon appropriée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés de la même manière que la substance.

Recycler si possible. Envoyer à recyclage autorisée et les installations d'élimination ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Faire fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3262

IATA-UN Number: 3262

IMDG-UN Number: 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, métasilicate de disodium)

IATA-Shipping Name: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, métasilicate de disodium)

IMDG-Shipping Name: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, métasilicate de disodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8

IATA-Class: 8

IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II

IATA-Packing group: II

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

- IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Pas
IMDG-Marine polluant: pas
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 274
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (E)
IATA-Passenger Aircraft: 859
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 863
IATA-S.P.: A3 A803
IATA-ERG: 8L
IMDG-EmS: F-A , S-B
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category B
IMDG-Segregation: "Separated from" acids.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Règlement (CE) N° 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: Pas applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

1FRITTAB/1

Page n. 10 de 12

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Ox. Liq. 2	2.13/2	Liquide comburant, Catégorie 2
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche de Données de Sécurité

FRIT TAB

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 67/548/CEE (classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses) et ses modifications ultérieures, le Règlement (CE) N° 1272/2008, le règlement (CE) N° 790/2009 (annexe VI), le Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Directive 1999/45/CE (Classification, emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs; Directive 2006/8/CE.

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Directive 2013/10/UE (Aérosols) modifiant la directive 75/324/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols afin d'en adapter les dispositions en matière d'étiquetage au règlement (CE) no 1272/2008 elatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et ses modifications ultérieures.

Règlement (CE) no 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques et ses modifications ultérieures.

Règlement (UE) no 126/2013 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et ses modifications ultérieures.

Règlement (CE) N° 304/2003 et amendements successif s. Règlement (UE) no 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et ses modifications ultérieures.

EU Regulament 1357/2014 (élimination des déchets) et amendements successifs.

l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route, l'édition actuelle (ADR)

Réglementation IATA / ICAO = Dangereux Règlement sur les marchandises par voie aérienne, édition courante.

RID Règlement = Une concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer, édition courante.

Code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses produites par l'Organisation maritime internationale (IMO), édition courante.

Principales sources bibliographiques:

ACGIH - Threshold Limit Values - 2015

Directive 2000/39/EC et 2006/15/EC (valeurs limites d'exposition professionnelle).

ECHA dossier

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances.

Fiches de sécurité pour les produits chimiques REACH-base de données

Fiche de données de sécurité des données techniques et des matières premières que par le fournisseur

Abréviations et acronymes:

TLV-TWA = Valeur Limite d'Exposition-temps moyenne pondérée, de 8 heures journée de travail, 40 heures par semaine; TLV-STEL-15 min de course Seuil = valeurs - limite à courte terme; TLV-C = limites d'exposition au plafond; Notes: BIE = Indices biologiques d'exposition; SEN = sensibilisateur; Peau = peut être absorbé par la peau. Catégories de cancérogénicité: A1 / A2 = confirmé / suspecté cancérogène humain; A3 = cancérogène chez l'animal; A4 / A5 = non Classifiable / pas soupçonné comme cancérogène humain. ACGIH = American Conference sur Governmental Industrial Hygienists. OEL = limite d'exposition professionnelle. LTE = exposition à long terme, STE = exposition court terme.
ind = indisponible, pa = pas applicable; DL50 = dose létale (solides et liquides), CL50 = concentration létale (gaz) qui va tuer 50% des animaux testés; ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.